



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-quatre octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge BLACHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/10/2016

Date d'affichage : 18/10/2016

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Étaient présents : Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Stéphane FOURNIER, Anaïs CHARDON.

Était absente représentée : Blandine AZE représentée par Stéphane FOURNIER.

Étaient absents et excusés : Juliette GOMEZ, Benoît MOREL, Karine BEAUGIRAUD et Sandrine GUIMBAUD.

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 11.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - FINANCES

I.1.1 DM n° 4 – budget commune

Libellés	Opération	Compte	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
ADAP	296	2315		2 600.00
Atelier	292	2157	2 600.00	
			2 600.00	2 600.00

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la DM n° 4.

I.1.2 DM n° 5 – budget commune

Libellés	Chapitre	Compte	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
dépenses imprévues	22			552.00
Fonds de péréquation intercommunal	14	73925	552.00	
			552.00	552.00

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la DM n° 5.

I.1.3 DM n° 6 – budget commune

<u>Investissement</u>			Dépenses	
Libellés	Opération	Compte	Augmentation	Diminution
Acquisition SAFER (SELLIER)	300	2111	100	
Dépenses imprévues	20			100
			100.00	100.00

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la DM n° 6.

I.1.4 Participation de la commune de MERCUROL-VEAUNES pour les enfants du village de VEAUNES aux frais de fonctionnement de l'école des collines Maurice ALLONCLE et aux frais de fonctionnement du temps d'activités périscolaires

Pour l'année scolaire 2016/2017, le montant total de la participation demandée à la commune de MERCUROL-VEAUNES est donc de 844 € par enfant pour 18 enfants participants aux T.A.P. et de 710€ pour 2 autres enfants soit un total de **16 610 €**.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'encaissement.

I.1.5 Participation des familles au financement des Temps d'Activités Périscolaires

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas demander de participation financière aux Familles pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas demander de participation financière aux familles.

I.1.6 Contrats d'assurance pour les véhicules, la protection juridique et multirisques

Suite à l'examen par la Commission Finances des éléments afférents aux différentes propositions concernant les contrats d'assurance pour les véhicules, la protection juridique et l'assurance multirisques. Il a été décidé de faire les propositions suivantes :

- Pour l'assurance des véhicules, la proposition de la SMACL a été retenue
- Pour la protection juridique, la proposition de CFDP a été choisie
- Pour l'assurance multirisques, la proposition d'AXA a été retenue.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble de ces contrats.

I.1.7 Examen de la demande de l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal des cantons Hermitage-Tournonais

L'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal des cantons Hermitage-Tournonais souhaite réserver le foyer familial le 11 décembre 2016, pour l'organisation d'un spectacle de Noël, pour les enfants des agents du canton. Ils demandent s'ils peuvent bénéficier de la gratuité de la salle.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la demande de location du foyer familial à titre gratuit.

I.1.8 Présentation d'une motion sur les finances locales adoptée par le Congrès des Maires ruraux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une motion sur les finances locales, adressée par l'Association des Maires ruraux de France. Cette motion vise à dénoncer le projet de loi de finances.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés se prononce favorablement sur la motion proposée par l'AMRF.

I.1.9 Remboursement du montant de la location de la salle des associations.

Monsieur le Maire propose de rembourser la somme versée par Monsieur Frédéric JABOULET, suite à l'annulation de la location de la salle des associations pour une somme de 200 euros.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette demande.

I.2 - AFFAIRES SCOLAIRES et PERI-SCOLAIRES

I.2.1 Règlement intérieur pour les activités scolaires

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal un règlement intérieur qui fixe les règles d'organisation des Temps d'Activités Périscolaires.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer et à l'unanimité des membres présents et représentés donne un avis favorable sur le règlement proposé.

I.3 - INTERCOMMUNALITE

I.3.1 Désignation de deux délégués au Syndicat « Eaux de la Veaune » (ex SIEV) suite à la fusion des Syndicats SIEV et SIEA.

Le Conseil Municipal appelé, conformément au CGCT, à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés désigne **Monsieur Serge BLACHE** et **Monsieur Pascal BAUDE** pour représenter la commune au sein de la nouvelle entité « Eaux de la Veaune ».

I.3.2 Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés

- donne un avis favorable en ce qui concerne le périmètre définitif de l'EPCI issu de la fusion entre HTCC, la CCPH et la CCPSF au 1^{er} janvier 2017.
- se prononce également favorablement sur la transformation de la communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.
- accepte la nouvelle représentation, à savoir pour notre commune, un délégué titulaire et un délégué suppléant.
- intègre que le siège du futur EPCI sera à 3 rue des Condamines, BP 103, 07300 MAUVES Cedex, d'arrêter la dénomination provisoire suivante : **Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien,**
- autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

I.3.3 Avis sur la modification statutaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés rend un avis favorable à la modification statutaire d'Hermitage-Tournonais voté par le Conseil Communautaire, en date du 21 septembre 2016.

I.3.4 Convention relative au transport des élèves des écoles primaires vers l'Espace aquatique LINAE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de conventionner avec la HTCC pour fixer les modalités organisationnelle et financière de mise en œuvre du service de transport des élèves des écoles primaires vers l'Espace aquatique Linaë pour la période scolaire 2016-2017.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec HTCC.

I.4 - VOIES ET RESEAUX

I.4.1 Délibération spécifique pour l'adaptation du réseau électrique basse tension et de la voie chemin de font Côtes

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la réalisation des travaux d'adaptation du réseau électrique basse tension, et d'aménagement de la voie existante.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition. La somme à recouvrer sera de 3 785 €.

I.4.2 Convention de versement préalable

Il est suggéré d'établir une convention entre la commune et Madame BOUVET et Monsieur DA SILVA, obligeant :

- La Commune à réaliser les équipements ;
- Madame BOUVET et Monsieur s'engageant à verser à la commune la participation exigible pour le financement des travaux d'adaptation de réseaux et d'aménagement de la voirie, à savoir 3 785 € ;

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1.1 Rapport d'activité de la HTCC (disponible au secrétariat de la Mairie).

II.1.2 Divers : Le C.M.J. propose la création d'une aire de jeux place du 8 mai.

Pour mémoire la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918, se déroulera à 11 heures. (Rassemblement devant la Mairie à 10 heures 45).

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 5 DECEMBRE 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Vu par nous,
Le 2 novembre 2016,

**Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.**